

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3ÈME REUNION DE 2018

Séance du 27 juin 2018

CD20180627_8
id. 3935

L'an deux mille dix huit, le 27 juin, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. WEILL (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**TARN-ET-GARONNE CONSEIL COLLECTIVITÉS
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2017 de Tarn-et-Garonne conseil collectivités (TGCC), tel qu'il a été approuvé par le conseil d'exploitation de l'établissement.

La subvention du Département en 2017 s'est élevée à 600 000 €, pour financer la reprise de l'activité de la SEMATEG et notamment l'intégration des personnels pour un montant total de charge de personnel de 614 205 €. Pour information, la masse salariale en 2018 a été budgétisée à hauteur de 450 000 €, pour 8 agents, et la subvention 2018 du Département est estimée à 230 000 €.

Par ailleurs, en 2017, 251 441 € ont été versés pour solder la dernière concession.

Les recettes d'activité de TGCC en 2017 ont été de 247 917€.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent global de **97 064,58 €** qui se décompose comme suit :

– INVESTISSEMENT :

Recettes	0,00 €
Excédent 2016	0,00 €
Dépenses	5 889,32 €
Déficit d'investissement.....	-5 889,32 €
Restes à réaliser en dépenses.....	1 100,00 €
Sous-total restes à réaliser.....	-1 100,00 €
Besoin de financement.....	-6 989,32 €

– FONCTIONNEMENT

Recettes	854 356,98 €
Excédent 2016	158 498,23 €
Dépenses	909 901,31 €
Excédent de fonctionnement.....	102 953,90 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 102 953,90 € :
 - 6 989,32 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - le solde, soit 95 964,58 €, en section de fonctionnement (compte 002) ;
- le déficit d'investissement de 5 889,32 € est reporté à la même section au compte 001.

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2018 et est identique à celle-ci.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de Tarn-et-Garonne conseil collectivités,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2017 du Payeur départemental concernant Tarn-et-Garonne conseil collectivités ;
- Approuve le compte administratif 2017 Tarn-et-Garonne conseil collectivités, lequel fait apparaître un excédent global de 97 064,58 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - l'excédent de fonctionnement de 102 953,90 € :
 - 6 989,32 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - le solde, soit 95 964,58 €, en section de fonctionnement (compte 002) ;

- le déficit d'investissement de 5 889,32 € est reporté à la même section au compte 001.

Nombre de votant : 29

Pour l'adoption : 17

Avis contraire : 0

Abstentions : 12

Adopté

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC